

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014**

Date de convocation : 03 avril 2014

Affichage : 18 avril 2014

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Lydie HAMON, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Anne FOUCART, Françoise HAMON, Odile HENRY, Karine LE BIHAN, Anthony FROUDIÈRE, Richard GUIA, Jean-Claude HAMON, François LUTZ, Eric ROMY, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés : Mme Karine LE BIHAN, MM. Aymeric de CHASTEIGNER, pouvoir à Claude CHERET, Julien HOUSSAYE, pouvoir à Philippe VERSAVEL

M. Anthony FROUDIÈRE a été élu secrétaire.

Le dix avril deux mil quatorze, dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013** : le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude CHERET, 1er Adjoint, décide d'approuver le compte administratif dressé par Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

**COMPTE DE GESTION** : les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame Nadine MINOT, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FISCALITÉ** : l'augmentation des quatre taxes n'est pas indispensable à l'équilibre du budget pour l'année 2014, leur produit s'élève à 73 308,00 € répartis ainsi :

Taxe d'habitation (7,36 %) :	37 911,00 €
Taxe foncière bâti (6,15 %) :	19 047,00 €
Taxe foncière non bâti (17,92 %) :	15 483,00 €
Taux CFE (10,97 €) :	867,00 €

**BUDGET PRIMITIF 2014** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARRÊTE

Le budget primitif 2013 à 370 471,07 € en section de fonctionnement et à 83 476,00 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

**SUBVENTIONS 2014** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

d'allouer des subventions aux organismes suivants :

CAL :	100,00 €	Atout Livres :	30,00 €
Papillons Blancs :	120,00 €	Coopérative scolaire :	2 000,00 €

ACAF :	500,00 €	Secours Catholique :	50,00 €
Maires du Canton :	155,70 €	Union des Maires de l'Eure :	84,00 €
CAT de Beuzeville :	100,00 €	Amicale du Val :	400,00 €
Ligue contre le cancer :	30,00 €	Croix-Rouge Française :	50,00 €
ADMR :	259,50 €	Ancien du Canton :	50,00 €
BAC section Handball :	30,00 €	Anciens Combattants :	350,00 €
BAC section Basket :	30,00 €	JP Harmony :	100,00 €
Amis des monuments :	30,00 €	ASP 27 Eure :	30,00 €
CFAIE :	60,00 €	A.D.J.S.P. Eure :	100,00 €
Val Activ's :	200,00 €	Banque Alimentaire :	50,00 €
Prévention Routière :	65,00 €	Vie et Espoir :	50,00 €
Fondation du Patrimoine :	50,00 €	Ass. Parents des 3 z'écoles :	100,00 €
Abbaye de Grestain :	100,00 €	ACMD :	50,00 €

Soit un total de : **5 324,20 €**

**PARTICIPATION COMMUNALE AU FEU D'ARTIFICE :** Suite à la demande de Monsieur le Président du Comité des Fêtes que la Commune veuille bien participer au règlement du feu d'artifice tiré lors de la Fête Communale du 15 août 2013 correspondant à la moitié de la somme réclamée soit 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE que la Commune verse au Comité des Fêtes la somme de 1 500,00 €,

DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 (charges de fonctionnement, autres personnes privées).

**LOYER APPARTEMENT :** l'appartement situé au-dessus de la Mairie ayant été refait à neuf Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation du loyer mensuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer le loyer mensuel de l'appartement à 400,00 €.

**SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE :** Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure d'adhérer à son service de médecine préventive,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.